

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Mars 2016

Membres présents et représentés : 28

2. TRANSFERT DES ARCHIVES

La remise en conformité du classement des archives des 2 Auxons a nécessité un travail minutieux de deux mois qui facilitera les recherches de dossiers, permis de construire anciens, etc.

Nous avons la possibilité de déposer les archives communales de plus de 100 ans aux archives départementales. Le conseil Municipal est favorable à cette mesure qui dégagera de l'espace pour les nombreux dossiers qui seront conservés en mairie.

3. CREATION DE 2 EMPLOIS D'AGENTS TECHNIQUES.

L'avancement de grade de 2 employés communaux 1^{ère} classe implique la création d'emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe.

Pour permettre de réaliser cette mesure, la municipalité doit transiter par 2 phases :

- la création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe
- la suppression de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux 1^{ère} classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2016.

4. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Cette taxe, généralisée en 2013 aux communes de **moins de 2 000 habitants**, pouvait engendrer une augmentation allant de 2 à 8% de la facture des particuliers, les 2/3 des recettes allant au SYDED (SYndicat mixte D'Énergie du Doubs) le 1/3 restant aux communes.

La récente fusion des Auxons porte à plus de 2 000 le nombre de ses habitants. Ce chiffre est important car il nous permet de **ne plus dépendre du SYDED** et donc de **choisir notre propre taux d'imposition** de la taxe sur la consommation d'électricité et d'en percevoir les revenus.

En 2015 la commune " Les Auxons" avait voté un taux de la Taxe Locale d'Électricité à 0%. Cette taxe rapporterait 0,75€ /mégawatt/h. à la commune, entre 6 000 et 12 000€. La recette pourrait être affectée au renouvellement des lampes SHP (Sodium Haute Pression) et à la modernisation du parc des luminaires.

Le conseil municipal décide de fixer pour 2016 le coefficient multiplicateur unique de la TCFE à 0% afin de ne pas créer un impôt supplémentaire.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL et BUDGET BOIS

Jean-Pierre BASSELIN, adjoint aux finances et le Maire Serge Rutkowski présentent le compte administratif 2015 du budget communal et du budget bois.

Le conseil municipal constate la concordance entre les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs.

Le Maire ne prend pas part aux votes, il quitte la salle. Ces comptes sont adoptés à

l'unanimité des votants.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif de l'exercice 2015 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 728 572,78 €.

1. Considérant que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 356 126,61€
2. Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :
En dépenses : 304 550,00 €
En recettes : 248 000,00 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement pour 412 676,61 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement pour 315 896,17 €.

AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET BOIS

Le compte administratif de l'exercice 2015 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 330 990,04€.

- 1 Considérant que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 19 735,71€
- 2 Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de 8 500€

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement pour 28 235,71€.

BUDGET PRIMITIF 2016 BOIS

Les recettes du budget bois sont de **330 990,04€**, les dépenses de **19 735,71€**.
Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à **8 500€**.

Parmi les dépenses prévues nous envisageons :

- L'agencement et la régénération de la forêt : 22.000€
- Le rachat de délaissés RFF : 8.000€
- La création de haies paysagères pour favoriser la biodiversité

BUDGET PRIMITIF 2016 de la COMMUNE

LES RECETTES s'élèvent à 2.427.000€ et proviennent :

- de **recettes directes** : subventions, dotations de l'Etat, taxe d'aménagement, de la fiscalité (taxes d'habitation et foncières) du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et des excédents de budgets.
- de **recettes indirectes** : auto financement ; report des «à nouveaux ».

LES DEPENSES : Le graphique ci-dessous indique la répartition des dépenses par grand secteur d'activités. Elles représentent un total de **2.314.000€**.



QUELQUES PROJETS POUR 2016

- La rénovation accompagnée de la mise en accessibilité de la **Mairie** donnera aux Auxois un bâtiment capable de les accueillir de façon correcte. Les subventions liées à ces travaux baisseront la charge financière de la commune.
- **La mise en accessibilité** des autres bâtiments publics : école, églises est une obligation.
- Les travaux d'agencements de **l'appartement du gardien** à l'étage du pôle sportif permettront une meilleure gestion de cet ensemble.
- L'agrandissement de la **bibliothèque** mettant en valeur la salle voutée adjacente.
- La réfection des peintures du 3^{ème} étage de **l'école**.
- L'étude quant au devenir du **Sapin Bleu**.
- L'élaboration du **plan des Auxons** avec sa mise à disposition sur le site internet ainsi que son implantation à chaque entrée du village, la pose de la signalétique verticale dans la commune (fléchage des bâtiments communaux, entreprises)
- Le **PLU** : une réunion publique est prévue le **12 mai à 20h**, salle des fêtes.
- **La mise en valeur du patrimoine** des Auxons : aménagement des fontaines de la rue de l'Église (éclairage à LEDS du lavoir place de la Fontaine) et mise en eaux autant que possible ainsi que restauration de la porte et de la fenêtre de la bascule rue des Sablières.
- L'aménagement de la place du monument aux Morts avec la création d'un **espace de jeux pour les enfants**.
- L'implantation d'un **maraîcher en culture biologique** sur un terrain communal.
- La préparation des travaux d'aménagements et de restructuration du **pôle sportif et de loisirs**.
- L'amélioration des sentiers pédestres dans le village avec la création attendue du **chemin piétonnier**, prévu en enrobé, qui permettra de rejoindre la gare depuis le chemin de l'Écot.
- La réhabilitation du **ruisseau des Auxons** se fera en lien avec les riverains afin d'anticiper un éventuel débordement lors de grandes pluies orageuses.
- Etc.

Ces actions s'inscrivent totalement dans le respect de la charte environnementale écrite par la municipalité. Les rénovations engendreront des économies d'énergie, le territoire sera mis en valeur, la qualité de vie des Auxois sera améliorée et l'empreinte carbone du village sera réduite.

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Les trois taxes sont des recettes qui permettent à la commune de faire des investissements.

Les taux de 2015 sont maintenus en 2016 : pas d'augmentation des taxes aux Auxons

- Taxe d'habitation : 11,03 %
- Taxe foncière bâti: 15,04%
- Taxe foncière non bâti : 28,79 %

Nous rappelons toutefois que la somme à régler figurant au bas de la feuille d'imposition peut varier par rapport à celle de 2015 selon trois critères :

- **La base d'imposition** est généralement revalorisée chaque année par les services fiscaux.
- **Les taux des collectivités territoriales** peuvent être modifiés
- **Les travaux d'amélioration de l'habitat** peuvent entraîner un réajustement de l'assiette de l'impôt (nouvelles surfaces, piscines, abris, etc.)

7. MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les années précédentes, la municipalité allouait à chaque association une subvention votée lors du budget.

Afin d'encourager les manifestations qui dynamisent le village et renforcent le lien social, ces subventions seront allouées dès cette année au cas par cas : lorsque l'association présentera un projet en mairie, celle-ci étudiera le dossier et donnera une aide selon certains critères. Les dossiers devront être présentés 3 mois avant la manifestation. Pour l'année 2016, le délai d'étude sera réduit afin de ne pas bloquer les idées.

Une enveloppe de 8500€ est prévue au budget pour les subventionner.

La municipalité dressera une liste de travaux ou d'actions qui pourront donner lieu à une subvention.

8. DEMANDE DE SUBVENTIONS :

- **POUR LA CREATION D'UN APPARTEMENT POUR UN GARDIEN**
- **POUR LA RESTRUCTURATION DU POLE SPORTIF ET DE LOISIRS**

Nous avons décidé de regrouper l'ensemble des activités sportives et de loisirs sur le site du stade actuel en restructurant le bâtiment existant qui sera agrandi pour accueillir dans de bonnes conditions les diverses disciplines et manifestations gérées par les associations du village.

Cette opération se déroulera en 2 tranches :

- **1^{ère} tranche : création d'un appartement de type T4** pour loger le gardien. L'enveloppe budgétaire affectée à cette opération est de 115 000€ HT. Les travaux débuteront en juin 2016 pour un achèvement prévu en novembre 2016 avec une entrée en activité du concierge fin 2016.
- **2^{ème} tranche : restructuration du pôle sportif et de loisirs.** La commune a retenu un cabinet d'études pour la définition des besoins en vue de lancer un concours d'architectes courant 2016. Ces travaux devraient être engagés en 2017 pour une livraison des bâtiments fin 2018.

La commune souhaite apporter un soutien, avec cet important investissement, aux associations du village afin de dynamiser une animation de qualité. Des subventions seront sollicitées auprès des services de l'Etat, des collectivités territoriales régionales et départementales, de l'agglomération du Grand Besançon, des fédérations sportives des diverses disciplines concernées et autres organismes compétents dans les domaines sportifs et d'économie d'énergie.

9. SUBVENTION PAR LA CAGB POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE ET TROTTOIRS.

Le conseil de communauté de la CAGB du 18 Février 2016 a approuvé l'attribution d'une subvention de 60 000 € pour le projet de création de la piste cyclable au titre du fond « Centres de village ».

Cette aide sollicitée par la municipalité a permis de réaliser la réfection de la route et d'aménager une piste cyclable qui est une zone de sécurité pour tous les cyclistes et promeneurs.

10. LOCATION de la SALLE « MOUNA » POUR LES ANNIVERSAIRES D'ENFANTS.

La salle Ch'nillon, précédemment louée pour les anniversaires d'enfants les samedis ou mercredis après-midi, est désormais mise à disposition de la ludothèque. La pièce a été repeinte afin d'accueillir les enfants et les accompagnateurs dans un local agréable. Cette nouvelle organisation évitera la montée de l'escalier de l'ancienne salle : périlleuse pour les très jeunes et délicate avec un enfant dans les bras.

En contrepartie, pour ces anniversaires, nous vous proposons la salle Mouna qui est la première salle en entrant dans le bâtiment de la salle des fêtes. Le tarif est fixé à 20€ pour une plage d'occupation de 14h à 18h.

11. CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CAGB.

Le 8 février 2016 la commune donnait son accord de principe à l'adhésion des Auxons à une convention de groupement permanent de commandes. Nous devons maintenant en approuver la convention constitutive.

Les principales caractéristiques du groupement permanent sont définies :

Objet et périmètre, membres, durée et coordonnateur du groupement sont désignés.

Le fonctionnement du dispositif de groupement permanent est le suivant :

L'adhésion au groupement n'engage pas les membres à participer à l'ensemble des procédures de marchés. Les membres seront sollicités en amont de chaque consultation, sur leur participation au groupement et sur la nature de leurs besoins le cas échéant.

L'engagement d'un membre dans une procédure de marché groupé signifie qu'il s'engage à commander les prestations exclusivement auprès du titulaire de ce marché et pendant toute la durée dudit marché.

La liste des achats regroupés est diverse : pour exemple : ramettes de papier, vêtements de travail, fioul ou petit mobilier.

La liste des membres étant désormais établie, chaque membre est invité à adhérer à la convention de groupement permanent. Cette dernière sera exécutoire fin mai 2016.

LE BILLET DE L'ÉLU

BUDGET 2016 : maintien de nos engagements

Le budget 2016 poursuit la volonté de rationaliser les dépenses de fonctionnement, de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir un niveau d'investissement audacieux en fonction des contraintes budgétaires actuelles.

Pour mémoire, parmi nos réalisations de 2015, citons la rénovation de la principale artère routière entre les quartiers est et ouest de notre village. S'y ajoute la création de la piste cyclable, sécurisante pour les cyclistes en herbe ou non, les promeneurs, les adeptes du roller. La rue des Érables a eu droit à un lifting partiel, la bibliothèque dispose de nouveaux locaux, l'engagement financier à l'école a été conséquent (tableaux blancs interactifs, peinture)

Nos dépenses de fonctionnement sont maintenues au niveau de 2015, malgré des augmentations de charges sociales imposées par le législateur et des hausses des coûts d'entretien d'une partie de nos bâtiments comme la salle des fêtes.

Nos finances sont saines, notre niveau d'endettement se situe dans la moyenne des communes de notre strate. Pour 2016 cela représente environ 80€ par habitant (capital et intérêts compris).

Nous avons terminé l'année 2015 avec un excédent de fonctionnement qui va nous permettre de maintenir un niveau d'investissement audacieux avec le budget 2016.

Parmi nos investissements 2016 je vous citerai :

- ❖ La rénovation de la mairie
- ❖ La mise en accessibilité de nos bâtiments publics (école, mairie, églises) pour les personnes en situation de handicap
- ❖ La poursuite des travaux de peinture à l'école
- ❖ La réalisation de l'appartement du concierge au pôle sportif
- ❖ *Voir plus de détails page 3, rubrique « projets 2016 ».*

Pour terminer le volet culturel et sportif n'est pas oublié. La commune reprend à sa charge des frais de fonctionnement que les associations supportaient (ex : facture de gaz, d'eau ou d'électricité). Le niveau de subventions est reconduit cette année avec néanmoins, le souhait de la commune pour chaque association, d'accompagner sa demande de subvention d'un projet utile à la vie de notre village.

Jean-Pierre BASSELIN
Adjoint aux finances

▶ **ETAT CIVIL**

Naissances :

Mélissa GABLE née le 23 décembre 2015

Léna KRUG née le 14 mars 2016

▶ **PASSAGE À LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION LE 5 AVRIL**

Afin de continuer de recevoir les programmes de télévision après le 5 avril il est indispensable de s'y préparer.

Le passage à la TNT HD permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'une meilleure qualité d'image car la totalité des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront diffusées en HD.

Ce passage implique une double démarche :

1. Une vérification préalable et au besoin une adaptation de son équipement
2. Le 5 avril, un réglage de son téléviseur.

Si vous captez les programmes par l'antenne râteau, il faudra disposer d'un téléviseur compatible TNT HD pour continuer de recevoir les images après le 5 avril. Si ce n'est pas le cas il est indispensable de s'équiper d'un adaptateur TNT HD que l'on trouve à partir de 25€ dans le commerce.

Ensuite, à partir du 5 avril, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront procéder à une recherche des chaînes sur leur téléviseur.

Pour aider les publics les plus fragiles, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) met à disposition des aides :

1. Une aide à l'équipement TNT HD, d'un montant de 25€, pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel public (la redevance)
2. Une assistance de proximité, avec l'intervention gratuite à domicile d'un facteur pour aider les foyers composés de personnes de plus de 70 ans, ou ayant une incapacité permanente de plus de 80%, à brancher leur adaptateur TNT HD préalablement acquis et à leur montrer comment procéder à une recherche des chaînes. Une prise de rendez-vous est nécessaire en appelant le 09 70 818 818 (appel non surtaxé)

Ces aides sont accordées si les téléspectateurs reçoivent la télévision exclusivement par une antenne râteau.

La municipalité des AUXONS, avec l'aide du CCAS, se met à votre service dans les cas précités en vous offrant son soutien sur appel en mairie : 03 81 58 72 69.

▶ **CIVISME ET HYGIÈNE DANS LES RUES**

Les **déjections des chiens** voire de **chevaux** orment de façon récurrente les trottoirs ou les parcs. Ce manque de civisme n'honore pas les amis des bêtes qui en principe sont aussi les amis des hommes ! Que faire ? La municipalité ne peut pas mettre un gendarme derrière ces indéliçats. Nous leur rappelons que les déjections canines sont porteuses de germes potentiellement nocifs et qu'elles enlaidissent notre cadre de vie. Qui souhaite marcher même du pied gauche dans ces m.

RAPPEL : les **haies** ne doivent pas empiéter sur le domaine public afin de ne pas gêner la marche des piétons sur les trottoirs. Une commission sera chargée de faire des contrôles ; les contrevenants seront avertis par courrier et mis dans l'obligation de faire la taille demandée.

▶ STATIONNEMENTS GÊNANTS :

Les travaux d'aménagements routiers et de sécurité dans lesquels la municipalité investit sont reconnus utiles par tous. Les zones de stationnement sont dans ces rues clairement dessinées. Malgré ces dispositifs des voitures stationnent en dépit du bon sens sur la piste cyclable par exemple. Le dépose-minute de la rue des Chênes est utilisé comme parking de longue durée.

La municipalité souhaite que ces gênes ne s'installent pas durablement. Dans un premier temps des observations seront faites pour ces stationnements gênants. Elles seront suivies de verbalisations sur la traversée des Auxons par les routes départementales. Qu'on se le dise !

▶ LES 9 JARDINS COMMUNAUX

de l'Allée des Marronniers ont été labourés ; 4 sont retenus depuis l'automne, il en reste donc 5 qui sont mis à la disposition des courageux qui souhaitent cultiver un petit jardin mais n'ont pas assez de terrain chez eux. Les demandes sont à formuler en mairie avant le 30 avril.

▶ VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La municipalité, par le biais du CCAS, a lancé une consultation simplifiée auprès de 4 entreprises de bucheronnage pour couper le bois selon les consignes de l'ONF qui gère nos forêts.

Comme l'année passée la commune propose la fourniture de bois de chauffage livré à domicile par l'intermédiaire d'un prestataire de service.

Les coupes sont disponibles en 25, 33 ou 50 cm.

Le volume de livraison minimum est de 5 stères puis par multiple de 5.

Nous vous proposons 2 périodes de livraison :

- **Courant mai pour du bois demi sec** à laisser à l'extérieur et rentrer après l'été au prix de 47,30€ TTC le stère, à commander avant le 25 avril à :

ADS BOIS tel : 06 22 26 67 83 ou 06 30 68 97 30

Mail : ads.bois@yahoo.fr

- **Courant septembre pour du bois sec** pouvant être rentré directement au prix de 50€ TTC le stère, à commander avant le 5 septembre à :

PETITE Frères tel : 03 81 86 16 98

Mail : sarlpetite@laposte.net

A noter : la correspondance entre stère et m³ de bois empilé n'est pas aisée car elle dépend de la longueur de la bûche utilisée. En effet si la taille des bûches est inférieure à 1 m, le volume de bois apparent diminue car les vides sont mieux occupés.

Ainsi le stère ne correspond plus à 1 m³ mais 0.8 m³ pour des bûches en 50 cm, 0.7 m³ pour les bûches en 33 cm et 0.6 m³ pour les bûches en 25 cm.

**LE PLU DES AUXONS
LA MUNICIPALITE VOUS CONVIE À UNE REUNION PUBLIQUE
JEUDI 12 MAI À 20H
SALLE DES FETES.**